

## Bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne.



Décisions du 25/03/2026

## Décisions du 25/03/2026

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Approbation du PV du 3 février 2026

### **MARCHÉS PUBLICS**

2. Conditions financières et techniques de validation du marché subséquent n°2 d'achat d'énergie

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne  
Bureau syndical du mercredi 25 mars 2026**

<b>Nomenclature</b> 5. Institutions et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées	<b>Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 3 février 2026</b>
--	--

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 16 / Nombre d'absents : 4 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, à treize heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents** : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés** : Nicolas BOUCHÉ, Jean LECLERC, Henri LEROUX et Benoît RAULT.

**Les pouvoirs** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Charles HAUTON

**Monsieur le Président,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-7 à L. 2121-28 ainsi que L. 5211-1 et L. 5711-1 ;

**Rappelle que** le procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 3 février 2026 a été transmis à chaque membre par courriel le 10 février 2026.

**Précise** qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

Après échanges de vues, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** d'adopter le procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 3 février 2026 tel qu'annexé.



Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

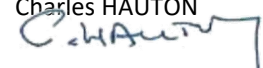
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 16  
Votes pour : 16  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Déports : 0

Le Président,  
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance  
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture  
061-256102922-20260325-2026-B-07-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

**BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE**  
**Mardi 3 février 2026 – 14h30**

**PROCÈS VERBAL**

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 17 / Nombre d'absents : 3 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents** : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés** : Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER et Benoît RAULT.

**Secrétaire de séance** : Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

Monsieur le Président, Philippe Auvray, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés. Aucun pouvoir n'a été donné.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

- 1) Approbation du PV du 3 décembre 2025 (vote) ;
- 2) Programme travaux – 2026 :
  - a. Sécurisation, renforcement, effacement (vote) ;
  - b. Extension (vote) ;
  - c. Programme HTA (vote) ;
  - d. Programme urbain 2026 (vote) ;
- ~~3) Reliquats et besoins financiers (vote) ;~~
- 4) Marché d'assurances – partie 2 (vote) ;
- 5) Marché informatique ;
- 6) Affaires et questions diverses.

**1) 2026-B-01 Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2025 (vote)**

Monsieur le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2025 transmis à chaque délégué par courriel le 16 décembre 2025. Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

**À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.**

**2) Programme travaux – 2026**

Un bilan du réseau des années antérieures à 2025 dans l'Orne est présenté aux membres du bureau.

Pour le programme 2027, une baisse du nombre d'utilisateurs mal alimentés en électricité est attendue à la suite du changement de plan de tension au niveau national sur l'exercice 2025/2026.

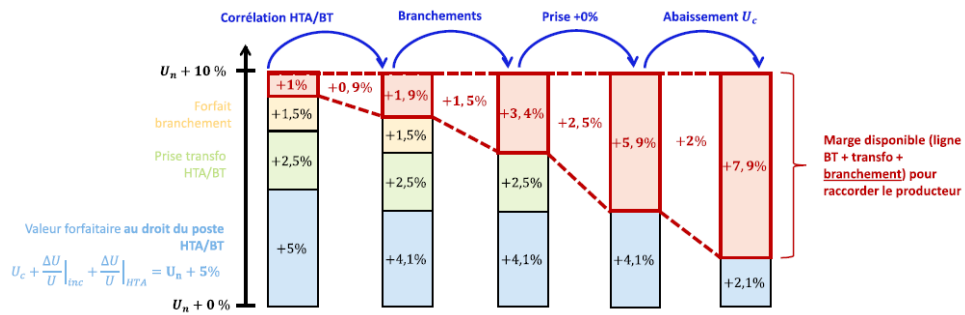
En effet, la tension est un paramètre électrique local, ses variations dépendent des comportements des clients raccordés :

- La consommation de puissance baisse localement la tension ;
- La production de puissance élève localement la tension.

Deux moyens de réglage de la tension sont utilisés pour couvrir deux situations de référence (production et consommation) :

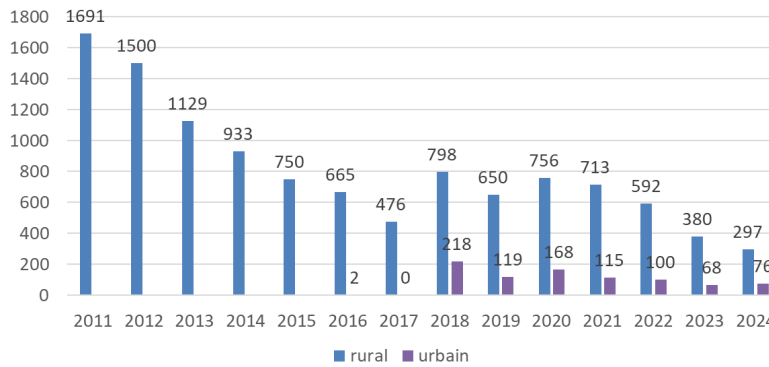
- L'un dynamique au transformateur HTB/HTA pour tenir une tension de consigne globale sur la poche ;

- L'autre statique au poste HTA/BT : choix entre trois valeurs de prise.
- Malgré l'opposition des syndicats, ce plan de tension sera mis en place, ce qui entraînera une baisse des enregistrements de chute de tension.

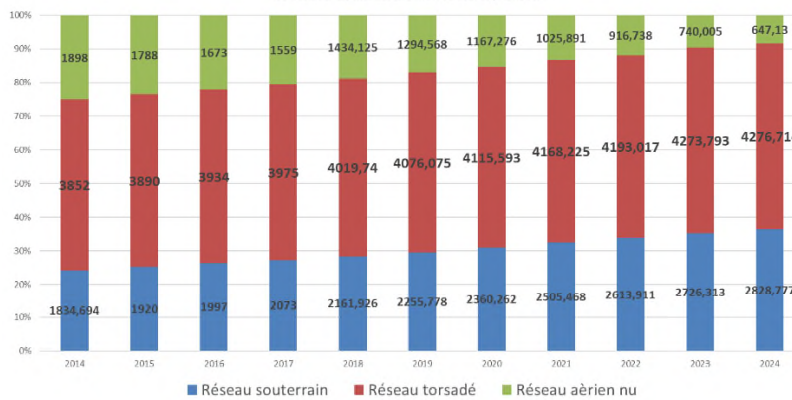


Pour le programme de renforcement 2026, le nombre d'utilisateurs mal alimentés a été étudié selon le schéma ci-dessous.

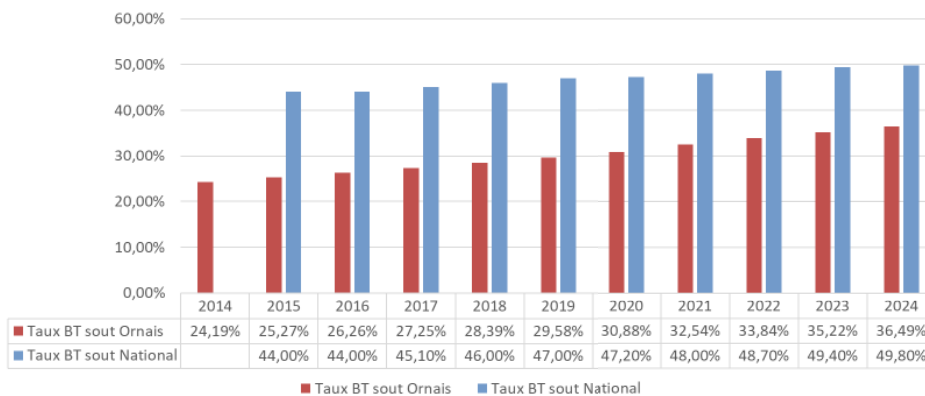
Usagers mal alimentés

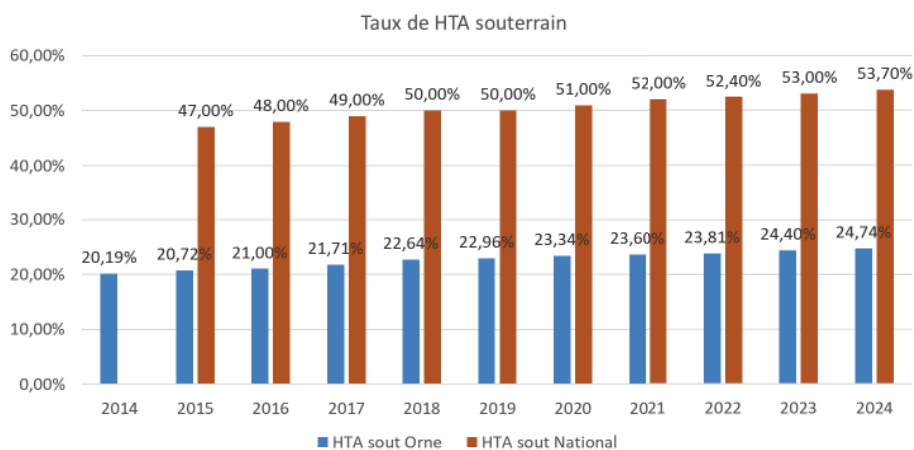


Le réseau Basse tension Orne Rural / Urbain



Taux Réseau Basse Tension souterrain Orne / National





La répartition des dotations a été étudiée lors des réunions de priorisation entre le 28 novembre 2025 et le 23 janvier 2026, réunissant les élus et le chargé d'affaires du Te61.

Plusieurs réclamations ont été transmises au Te61 pour les communes suivantes :

- Cour Maugis sur Huisne, La Drujonnière : 6/02/2025 – Lot 9
- Boitron, Foligny : 6/02/2025 – Lot 3
- Tourouvre-au-Perche, La Roule et Le Château : 11/02/2025 – Lot 7
- Cour-Maugis-sur-Huisne, Hôtel Guéret : 21/03/2025 – Lot 9
- Caligny, Les Rivières : 05/05/2025 – Lot 12
- Rémalard-en-Perche, Rue de Boisard : 29/10/2025 – Lot 9
- Les Ventes-de-Bourse, Le Merdrel : 18/11/2025 – Lot 5
- Tessé-Froulay, La Brigaudière : 31/12/2025 – Lot 10
- Pervenchères, La Mare aux Chevreuils : 13/01/2026 – Lot 5

Ainsi les lots 10 et 5 ont été modifiés afin de prioriser les communes ayant enregistré une réclamation.

Pour le lot 6, 97 CMA sur 17 postes ont été étudiés sur le programme 2024/2025 avec un report sur 2026.

La dotation du FACÉ à l'échelle nationale devrait enregistrer une baisse d'environ 2 %, passant de 365 300 000 € à 358 300 000 €.

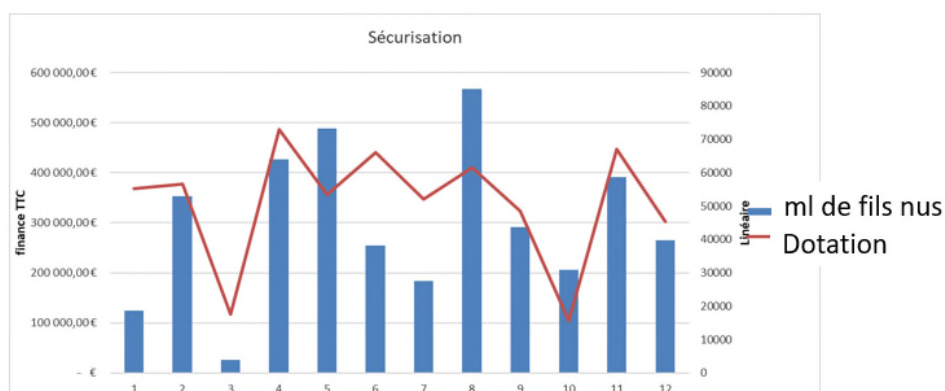
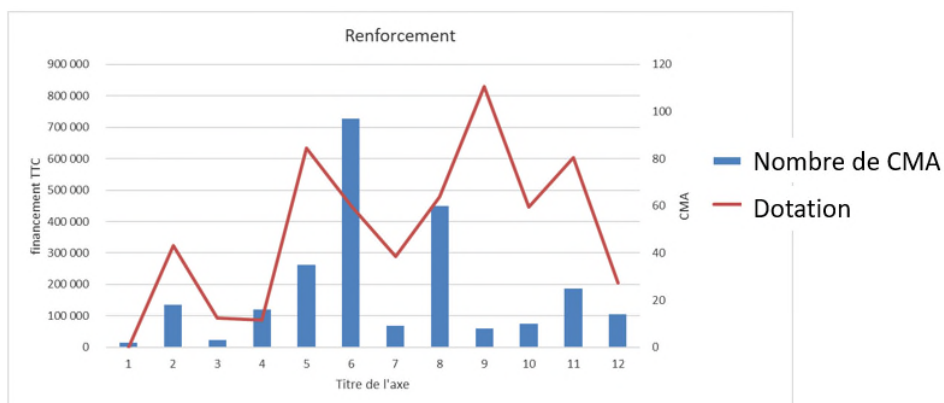
Ci-dessous les dotations du Te61 au niveau FACE sur le mandat et la projection 2026

FACE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Projection 2026
Renforcement (AB)	2 628 000,00 €	2 651 400,00 €	2 792 000,00 €	2 847 000,00 €	2 674 100,00 €	2 464 500,00 €	2 400 000,00 €
Renforcement (AE)	657 000,00 €	522 900,00 €	418 000,00 €	387 000,00 €	318 500,00 €	278 400,00 €	240 000,00 €
Effacement	724 000,00 €	680 600,00 €	652 000,00 €	946 000,00 €	683 700,00 €	706 100,00 €	650 000,00 €
Sécurisation (face S)	1 201 000,00 €	3 067 200,00 €	3 211 000,00 €	3 089 000,00 €	2 598 400,00 €	2 406 400,00 €	2 400 000,00 €
Total hors intempéries	7 001 000,00 €	6 922 100,00 €	7 073 000,00 €	7 269 000,00 €	6 274 700,00 €	5 855 400,00 €	5 690 000,00 €

Pour le budget 2026, il est proposé :

- De maintenir l'enveloppe effacement à 3 975 000 € TTC, identique à 2025 ;
- De baisser l'enveloppe renforcement de 4 845 000 € TTC à 4 440 000 € TTC, car il y a eu moins de besoin d'identifié ;
- De baisser l'enveloppe sécurisation de 4 230 000 € TTC à 4 080 000 € TTC, afin de s'adapter à l'évolution technique.

Aujourd'hui le FACE souhaite que les AODE travaillent avec le programme « Alés climatique » pour leurs programmes travaux.



Il est précisé que pour le lot 1, il n'y a plus de chute de tension et il reste seulement 18 kilomètres de fils nus. Pour le lot 3, une chute de tension a été relevée et quasiment plus de fils nus. Pour le lot 4, une chute de tension a été relevée et il reste 63 kilomètres de fils nus. Une seule opération d'effacement est envisageable. Pour le lot 7, deux chutes de tension ont été enregistrées et il reste 27 km de fils nus. Pour le lot 11 il n'y a plus de demande d'effacement. Et, enfin, pour le lot 12, deux chutes de tension ont été enregistrées et il reste 39 km de fils nus.

### 2026-B-02 Programme travaux – 2026 Sécurisation, renforcement, effacement (vote)

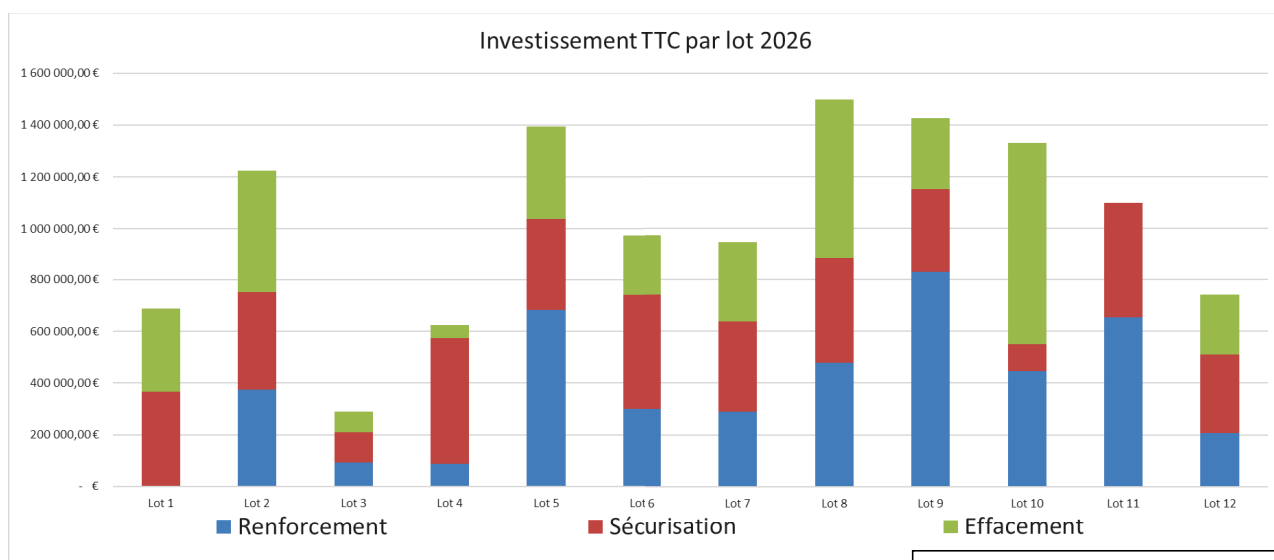
Comme chaque année, il convient de déterminer les programmes prévisionnels de travaux pour l'exercice 2026 s'agissant des opérations de renforcement, de sécurisation et d'effacement des réseaux électriques en basse-tension (BT) exécutés en maîtrise d'ouvrage par le syndicat.

Pour rappel, des participations financières abondent ces travaux selon les modalités prévues par le guide des aides financières pour l'exercice 2026 dans les conditions établies par la délibération du comité syndical en date du 16 décembre 2025.

Voici les communes identifiées pour les effacements 2026 :

LOT	Commune	Lieu de l'Opération	Montant des travaux TTC
1	Larré	Rue de la Vallée - tranche 2 HTA	33 000,00 €
1	Saint-Denis-sur-Sarthon	Le Mesnil	202 700,00 €
1	Ciral	RD 909 - Tranche n°2 (sortie Nord)	118 500,00 €
2	Habloville	Rue du Mont Roti	153 688,00 €
2	Rônai	Pierrefitte - Tranche n°2	185 000,00 €

2	Joué-du-Plain	La Rivière	133 545,00 €
3	Almenêches	Rue du 8 Mai 1945	78 000,00 €
4	Le Sap-en-Auge	Rue du Commerce	50 000,00 €
5	Les Ventes-de-Bourse	La Truffière	124 723,00 €
5	Montchevrel	Le Rocher	30 000,00 €
5	Coulonges-sur-Sarthe	Le Gaget	200 000,00 €
6	Monts-sur-Orne (Sentilly)	Le Bourg – tranche n°2	210 000,00 €
6	Gouffern-en-Auge (Urou-et-Crennes)	Le Bas du Mont D'Urou - RD 752 - Lotissement du Mont Fleuri	25 000,00 €
7	Irai	Route de Vitrai	50 000,00 €
7	Les Aspres	Rue du Perche	170 000,00 €
7	Fay	Le Moncel	50 000,00 €
7	Aube	Cité du Plant de la Forge	40 000,00 €
8	Bellême	Rue du Mans et Avenue Stuhlingen - tranche n°3	100 000,00 €
8	Verrières	Le Gasseau	290 000,00 €
8	Val-au-Perche (La Rouge)	Rue du Cormier	220 000,00 €
9	La Madeleine-Bouvet	L'Herbage	24 313,00 €
9	La Madeleine-Bouvet	La Pestière	250 000,00 €
10	Méhoudin	RD976 - Route du Lavoir	98 400,00 €
10	Rives d'Andaine (Couterne)	Lotissement le Val Fleuri	249 300,00 €
10	Perrou	Route du Gué Fouché	275 000,00 €
10	Rives d'Andaine (Couterne)	Rue de Lassay - Rue de la Petite Vitesse	157 000,00 €
12	La Ferriere aux Etangs	Rue des Tilleuls - Route du puits	208 240,00 €
12	Chanu	Route de Flers - etude	25 000,00 €
<b>Total</b>			<b>3 751 409,00 €</b>



Les contenus détaillés des programmes sont présentés aux membres du bureau syndical :

Dotation	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Renforcement	- €	374 633,00 €	93 105,00 €	87 000,00 €
Sécurisation	367 615,31 €	377 344,17 €	117 226,36 €	485 772,00 €
Effacement	321 200,00 €	472 233,00 €	78 000,00 €	50 000,00 €
Total travaux TTC	688 815,31 €	1 224 210,17 €	288 331,36 €	622 772,00 €

Dotation	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8
Renforcement	682 760,00 €	450 000,00 €	290 000,00 €	477 880,00 €
Sécurisation	356 851,69 €	440 359,85 €	347 225,22 €	410 333,35 €
Effacement	354 723,00 €	235 000,00 €	310 000,00 €	610 000,00 €
Total travaux TTC	1 394 334,69 €	1 125 359,85 €	947 225,22 €	1 498 213,35 €

Dotation	Lot 9	Lot 10	Lot 11	Lot 12
Renforcement	828 774,00 €	446 100,00 €	653 476,00 €	206 272,00 €
Sécurisation	323 894,17 €	104 100,39 €	446 599,90 €	302 677,59 €
Effacement	274 313,00 €	779 700,00 €	- €	233 240,00 €
Total travaux TTC	1 426 981,17 €	1 329 900,39 €	1 100 075,90 €	742 189,59 €

	Total travaux	Dotations
Renforcement	4 440 000,00 €	4 440 000,00 €
Sécurisation	4 080 000,00 €	4 080 000,00 €
Effacement	3 718 409,00 €	3 975 000,00 €
Total travaux TTC	12 238 409,00 €	12 495 000,00 €

**Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité, approuvent, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au budget primitif 2026, le contenu des programmes suivants : renforcement, sécurisation et effacement.**

### 2026-B-03 Programme travaux – 2026 Extension (vote)

Concernant le programme extension 2026, il est proposé d'inscrire 700 000 € HT. Certains dossiers ont été identifiés, cependant la répartition sera affinée en cours d'année en fonction des demandes de travaux. Pour information, en 2025, le coût total des travaux s'étaient élevés à 615 000 € HT.

Pour 2026, les dossiers suivants ont été identifiés :

- Lot 1 : Carrouges, Voie la Dame – 13 logements ;
- Lot 2 : Rânes, La Toutellerie – lotissement de 18 parcelles ;

- Lot 4 : La Ferté en Ouche – Réhabilitation d’une ancienne école ;
- Lot 7 : Crulai, Lotissement Etienne Gautier ;
- Lot 8 : Val au Perche, Za de Bance ;
- Lot 10 : Tessé-Froulay – Lotissement ;
- Lot 11 : Mantilly - Rue du Stade, Lotissement de 13 parcelles.

**Après délibération, les membres du bureau syndical, à l’unanimité, décident d’attribuer le programme travaux extensions 2026 à hauteur de 700 000 € HT.**

### 2026-B-04 Programme travaux – 2026 Programme HTA (vote)

Le Te61 peut réaliser dans le cadre du cahier des charges actuel 15 km par an de HTA (haute tension A, aussi appelée moyenne tension) en coordination avec la BT. Ainsi, il convient de déterminer les programmes prévisionnels de travaux HTA pour l’exercice 2026.

À ce jour, la répartition de la maîtrise d’ouvrage ne permet pas de réaliser un chantier 100 % HTA. Cependant, certains travaux en basse tension pouvant, dans leur exécution, affecter des réseaux HTA, il est proposé d’inscrire 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC au budget 2026, notamment pour les travaux suivants :

- Putanges-le-Lac, Route de Piquerelle, en sécurisation pour un montant de 502 000 € TTC ;
- Roupperoux, Les Volets, en sécurisation pour un montant de 281 500 € TTC ;
- La Madeleine-Bouvet, La Bonne Chère, en zone boisée pour un montant de 200 000 € TTC ;
- Lonlay-le-Tesson, L’Être Aubry, pour un montant de 215 000 € TTC ;
- La Motte-Fouquet, Le Bas Baudet, en zone boisée pour un montant de 250 000 € TTC.

**Après délibération, les membres du bureau syndical, à l’unanimité, approuvent, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au budget primitif 2026, le programme HTA 2026 tel que présenté et décident à l’unanimité d’attribuer le programme travaux HTA 2026 à hauteur de 1 500 000 € HT. Le reliquat financier pourrait permettre de suivre des opérations de résilience sur 2026, pas encore identifiées avec Enedis, ou résilience tempête Goretti envisageable.**

### 2026-B-05 Programme urbain – 2026 (vote)

*Présentation complémentaire de Cédric Thomas*

Le tableau des affaires est présenté ci-dessous, pouvant être financées sur l’année 2026 pour un total de 1 064 633,17 €. Il est précisé que ces travaux sont financés sur fonds propres.

Commune	Adresse	Montant travaux HT
Argentan	Quartier Saint Michel - tranche 2	521 462,50 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Rue Mlle Normand - étude	30 000,00 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Boulevard Général de Gaulle	166 666,67 €
Domfront	Rue du Commandant Moriceau	171 504,00 €
Damigny	Rue Bellevue - Etude	50 000,00 €
L'Aigle	Rue Jean Baptiste Biot	50 000,00 €
Saint Georges des Groseillers	Rue des Groseillers - étude	25 000,00 €
Vimoutiers	Rue Président Mitterrand	50 000,00 €

**Les membres du bureau syndical acceptent le programme travaux tel que présenté et précisent que les crédits seront prévus au budget 2026.**

**ANNULE et REMPLACE la délibération n°2025-B-28**

### 3) 2026-B-06 Marché d’assurances – partie 2 (vote)

*Présentation complémentaire de Louis Avice*

Le 30 septembre 2025, une consultation avait été lancée ayant pour objet la souscription de différents contrats d'assurances pour le compte de Te61. Celle-ci est organisée sur appel d'offres ouvert européen passé en application des articles L 2124-2 et R 2124-2 du code de la commande publique. Il est couvert par l'accord sur les marchés publics. La consultation est réservée aux organismes portant et provisionnant les risques objet du marché auquel ils postulent et pour lesquels ils disposent d'un agrément de l'autorité de contrôle nationale dont ils dépendent. Les intermédiaires d'assurance habilités à présenter des opérations d'assurance peuvent également candidater en complément de ces organismes.

Les prestations sont réparties selon l'allotissement suivant :

- Dommages aux biens immobiliers et mobiliers ;
- Tous risques matériels ;
- Responsabilité civile et risques annexes ;
- Flotte véhicules et risques annexes ;
- Responsabilité des dirigeants ;
- Risques statutaires agents ;
- Cyber risque.

L'analyse de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) réunie le 3 décembre 2025 à 9h avait été présentée aux membres du bureau le même jour.

Après analyse, quatre lots sur 3 avaient été attribués, deux lots rendus infructueux et un lot ayant reçu une offre inacceptable.

Pour ces trois derniers lots, deux d'entre eux ont été relancés sans publicité ni concurrence sur le fondement de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique : tous risques matériels et flotte véhicules et risques annexes.

L'analyse suivante est présentée aux membres du bureau syndical :

ANALYSE DES OFFRES - SYNTHESE						
N°	LOTS	Titulaire marché en cours	Marché en cours	Marché 2026	Evolution	Solutions proposées
1	Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	AXA	██████ €	██████ €	██████ €	MMA / CATEZ - VARIANT
2	Bris de machines	AXA	██████	██████ €	-	HELVETIA / ADH
3	Responsabilité civile et risques annexes	AXA	██████ €	OFFRE INACCEPTABLE: prolongation du contrat en cours et relan prévoir		
4	Flotte véhicules et risques annexes	GROUPAMA	██████ €	██████ €	██████ €	AXA / AUVRAY
5	Responsabilité civile des dirigeants	AXA	██████ €	██████ €	██████ €	MMA / CATEZ
6	Risques statutaires	GROUPAMA	██████ €	██████ €	██████ €	GROUPAMA / CIGAC
7	Atteintes au système d'information (« Cyber Risque »)	-	pas de contrat	██████ €		AXERIA TOKIO / AURA COUR
<b>TOTAL :</b>			██████ €	██████ €		
Les offres concernant les lots "flotte" et "bris de machines" sont obtenues suite à procédure négociée ("gré à gré")						

Après cet exposé, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le rapport d'analyse des offres du 29 janvier 2026, rédigé par le Te61 et d'attribuer les lots de la façon suivante :

Lot	Décision
Lot 2	Helvetia / ADH
Lot 4	AXA / AUVRAY

#### 4) Marché informatique

Dans le but de faire évoluer les pratiques du Te61, il est proposé de modifier la procédure d'achat informatique et de téléphonie.

Actuellement, trois devis sont demandés auprès des fournisseurs. C'est une méthode souple mais contraire aux exigences réglementaires de publicité et de mise en concurrence.

Dans un premier temps, il a été envisagé de passer un marché public en accord cadre à bons de commande, respectueux de la réglementation mais qui risque d'être très coûteux.

Ainsi, il est proposé de rejoindre une centrale d'achat spécialisée, offrant plus de souplesse et respectant la réglementation, telles que CANUT, Manche Numérique ou Mégalis Bretagne.

La CANUT propose un catalogue d'accords-cadres pour un montant annuel d'adhésion de 540 € TTC :

- Multi-éditeurs, pour l'acquisition de logiciels, leur intégration et leur maintenance, qui se termine le 4 mars 2028 ;
- Microsoft et alternatives, relatifs aux licences office 365 et ses alternatives, qui se termine le 16 avril 2028 ;
- Acquisition de matériels informatiques et bureautiques reconditionnés, qui se termine le 5 avril 2028 ;
- Acquisition de matériels informatiques et bureautiques neufs, qui se termine le 25 avril 2028 ;
- Téléphonie sur le Protocole Internet (TOIP) pour l'acquisition de matériels et solutions de téléphonie, qui se termine le 25 avril 2029 ;
- Infrastructures serveurs et stockage, qui se termine le 16 juillet 2029.

Manche Numérique, syndicat mixte du département de la Manche détenant les compétences afférentes au numérique et au télécom sur son territoire, dispose d'un catalogue très varié, allant du matériel au rééquipement complet de salles, des licences Microsoft à l'audit etc. Les prix sont très attractifs : exemple d'un écran Asus à 120 € HT contre 100 € HT (tarif de la centrale inclus de 7 %) chez Manche Numérique. Cependant, les délais de livraison peuvent approcher les 45 jours. Le SDEC14 et le SDEM50 sont partenaires de Manche Numérique. La convention d'adhésion demeure gratuite et n'est pas contraignante.

Mégalis Bretagne est quant à lui, un acteur proche également, mais exclusivement fourni par Manche Numérique.

**Après cet exposé, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer à Manche Numérique.**

## 5) Affaires et questions diverses

### Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

*Présentation complémentaire par Louis Avice*

Durant la réunion de codir du mois de novembre, il avait été évoqué la nécessité de nommer un nouveau référent du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les élus n'avaient pas retenu la proposition faite en décembre de travailler le sujet avec le CDG61 et souhaitent connaître le fonctionnement des syndicats du Territoire d'Énergie Normandie (TEN). Après prise de renseignements auprès des syndicats du TEN, une synthèse est proposée :

SDEM50	SDEC14	SDE76	Siège27
Référent en interne au service juridique Appui de la CNIL Mise en place du registre en interne	Référent en interne au service qualité Formé par la CNIL Mise en place du registre en interne	Convention avec le CDG76	Référent en interne au service RH Préconisations données par le service informatique Registre en attente de rédaction

Il est alors proposé aux membres du codir de désigner un délégué à la protection de données au service juridique, Louis Avice, qui pourrait être appuyé par le service SIG et le service informatique. De plus un groupe de travail TEN pourrait être mis en place.

**Les membres du bureau syndical acceptent de proposer la nomination de Louis Avice en tant que délégué à la protection des données aux membres du comité syndical en février.**

### Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3)

Pour information, EDF sollicite le soutien du Te61 dans le cadre des débats en cours sur la PPE3 :

« Cela ne vous a peut-être pas échappé, la publication prochaine de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3), attendue mi-février, met en danger dans sa version actuelle le futur de la filière éolienne et solaire en France. À ce stade, les trajectoires envisagées se limiteraient au mieux au scénario R2 de RTE, et au pire au scénario R1, qui reviendraient à bloquer tout nouvel appel d'offres voire à annuler des projets déjà autorisés.

[...]

1. R2 : fixe des objectifs qui couvrent à peine les capacités actuellement installées et les projets déjà en file d'attente (triple sésame : autorisation d'urbanisme, convention de raccordement, tarif sécurisé). Ce scénario ne permettrait aucune perspective de développement à court terme.
2. R1 : va plus loin en fixant des objectifs encore plus bas, impliquant l'abandon de projets dûment validés et prêts à être lancés.

Pourtant, RTE a alerté sur les effets néfastes qu'un « stop&go » aurait sur la filière alors que le pays aura besoin, à moyen terme, de filières de production d'électricité bas-carbone robustes qu'il convient de ne pas mettre en péril, pour atteindre les objectifs de décarbonation et de réindustrialisation, tout en assurant sa sécurité d'approvisionnement. Ces choix seraient donc catastrophiques pour la transition énergétique, pour nos territoires, notre souveraineté énergétique et pour les 83 000 emplois portés par nos filières.

Pour éviter le coup de grâce à une filière déjà fragilisée, il est impératif de défendre une trajectoire de croissance (R3 voire R4) dans la PPE3, bien que moins ambitieuse que les objectifs de la PPE2 sur lesquelles la filière s'est appuyée pour prévoir son développement.

Nous sommes à la recherche de relais pour que ce message puisse atteindre le maximum de décideurs et élus. Nous avons pensé à vous en raison de votre soutien historique aux énergies renouvelables, à leur développement sur le territoire normand et à notre partenariat notamment sur le projet éolien du Haut-Perche. Nous vous serions très reconnaissants si vous pouvez le partager et si nous pouvons compter sur votre soutien et celui du TE61. »

### Départementalisation des AODE

Dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, le premier ministre est attentif aux attentes de certains conseils départementaux souhaitant devenir l'échelon territorial dédié aux compétences associées aux réseaux (d'eau, électriques et gaziers...). La FNCCR a réagi par une motion adoptée le 11 décembre 2025 telle que jointe en annexe.

La FNCCR appelle à maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité. Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi qui doit être soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines compétences, notamment au plan local.

Dans sa déclaration clôturant les assises des départements à Albi le 13 novembre puis dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, le Premier ministre confirmait l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer ses capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau, de l'électricité et du gaz. Cette intention est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation, qui est de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel. Il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille qui regroupent leurs adhérents sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter de créer de nouvelles fractures territoriales. En réponse, la FNCCR réaffirme que la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) et d'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les communes et les intercommunalités, au plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs.

Les besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau sur le territoire des communes rurales sont essentiels pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant en évitant l'apparition de fractures territoriales. Le renforcement de la résilience et de la sécurité des infrastructures, soumises aux conséquences des changements climatiques, est au cœur des actions des syndicats. Ils jouent un rôle stratégique et opérationnel dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique, spécialisée et indispensable.

La FNCCR demande au Gouvernement de renoncer à son projet et demande le maintien des compétences du bloc communal sans remettre en cause une organisation qui fonctionne et qui a fait la preuve de son efficacité depuis plusieurs décennies.

Les Syndicats d'Énergie français disposent aujourd'hui sur beaucoup de territoires :

- D'une expertise technique ;
- D'une organisation structurée ;
- Des ressources financières dédiées exclusivement sur l'activité ;
- Continuité et neutralité au plus près des collectivités.

La gouvernance spécialisée, l'ingénierie technique et les capacités d'investissement garantissent une gestion performante des réseaux.

Les départements fortement sollicités par leurs compétences sociales et territoriales ne pourraient assumer sans risque de dilution des moyens.

**Les membres du bureau syndical soutiennent la position de la FNCCR.**

#### Contrôle FACÉ 2021-2023

Une opération de contrôle FACÉ, conformément à la politique d'utilisation des aides versées sera effectuée sur sites du lundi 9 au mercredi 11 mars 2026. Elle a notamment pour but de partager les bonnes pratiques des syndicats et de pouvoir évaluer l'impact des aides en direction de l'électrification rurale sur l'amélioration de la qualité des réseaux de distribution d'électricité.

Les dossiers contrôlés seront les suivants :

- 2023 : Fresnaye au Sauvage, Les Hautes Rivières ;
- 2023 : Gauville, Le Val Coulé ;
- 2023 : Pontchardon, Le Bourg ;
- 2023 : L'Épinay Le Comte, Le Bourg ;
- 2022 : Mardilly, Le Val Fouque ;
- 2022 : Saint Sauveur de Carrouges, Rue d'Écouves ;
- 2022 : Val au perche, Beauvais ;
- 2021 : Messei, Rue de Surville ;
- 2021 : Corbon, Les Aunays ;
- 2021 : Ferrières la Verrerie, Le Frêne.

#### À vos agendas

- Comité syndical : vendredi 27 février 2026 matin

### ORDRE DU JOUR COMITÉ SYNDICAL 27/02

#### *Compte-rendu des décisions du Président et du bureau syndical par délégation ;*

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
2. Véhicules de service – élus (vote) ;

#### **FINANCES LOCALES**

3. Amortissement (vote) ;
4. Approbation des Compte Financier Unique 2025 ;
5. Dissolution du budget annexe photovoltaïque (vote) ;
6. Affectation des résultats 2025 (vote) ;
7. Vote des budgets primitifs 2026 ;

#### **DOMAINES DE COMPÉTENCES**

8. Délibération concordante de transfert de compétence : éclairage public (vote) ;
9. Délibération concordante de transfert de compétence : gaz (vote) ;

#### **FONCTION PUBLIQUE**

10. Désignation d'un délégué à la protection des données (vote) ;
11. Noël des enfants et du personnel (vote) ; sujet à travailler en amont et à présenter en codir puis en bureau

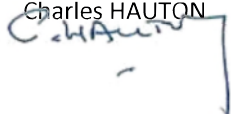
**AUTRES**

12. Affaires et questions diverses.

Monsieur le Président informe les membres du bureau que la distribution des cartons de vote par couleur en réunion du comité syndical ne sera plus assurée si aucune délibération ne nécessite de vote par compétence.

Fin de la réunion à 16h30

Le secrétaire de séance  
Charles HAUTON



Le Président  
Philippe AUVRAY



DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne  
Bureau syndical du mercredi 25 mars 2026**

<b>Nomenclature</b> 1. Commande publique 1.2 Marchés publics	<b>Objet : Conditions financières et techniques de validation du marché subséquent n°2 d'achat d'énergie</b>
--	--

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 16 / Nombre d'absents : 4 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, à treize heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents :** Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés :** Nicolas BOUCHÉ, Jean LECLERC, Henri LEROUX et Benoît RAULT.

**Les pouvoirs :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Charles HAUTON

**Le bureau syndical,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** le Code de la commande publique (CCP), notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

**VU** le Code de l'énergie ;

**VU** la délibération 2025-AG-09 du comité syndical du 27 février 2025 portant délégation de pouvoirs au bureau syndical ;

**VU** la délibération 2025-AG-10 du comité syndical du 27 février 2025 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président pour prendre toute décision, y compris de validation, sans formalités spécifiques, concernant les marchés subséquents portant sur l'achat d'énergie sous réserve que les conditions financières et techniques respectent celles fixées initialement ;

**VU** la décision 2024-B-16 du bureau syndical du 17 octobre 2024 relative à l'attribution du marché Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'achat d'électricité retenant l'offre de l'opérateur économique UNIXIAL ;

**VU** la décision 2025-B-13 du bureau syndical du 7 mars 2025 relative à l'attribution de l'accord-cadre de fourniture et d'acheminement en électricité et services associés ;

**Considérant que** le Territoire d'Énergie Orne est le coordonnateur du groupement de commandes d'achat d'énergies et qu'il a ainsi en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre et des marchés subséquents afférents pour l'ensemble des membres de celui-ci ;

**Considérant que** les prix attendus en hors taxes (HT) sont ici hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA) ;

**Considérant qu'**UNIXIAL, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), accompagne actuellement le Te61 dans l'achat dynamique pour 2028-2029 ;

**Considérant que** le 26 mars 2026 sera lancé le marché subséquent n°2 de l'accord cadre précité afin de retenir un opérateur économique le mieux disant pour la fourniture d'électricité aux membres du groupement d'achat sur la période 2028-2029 ; que la date limite de réception des offres des titulaires de l'accord cadre sera le 9 avril 2026 à 12 heures ;

Accusé de réception en préfecture  
061-256102922-20260409-2026-B-08-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

**Considérant que** l'offre a une durée de validité de 5 heures ; qu'il convient donc de la valider avec la plus grande diligence afin de s'assurer de sa disponibilité ;

**Considérant que** dès la mise en œuvre du contrat, les experts d'UNIXIAL réalisent une veille des marchés, pour alerter et demander une offre live au titulaire du marché subséquent ;

**Considérant** ainsi, qu'au titre de la délégation de pouvoir donnée au Président par le comité syndical pour valider sans formalité spécifique les marchés subséquents portant sur l'achat d'énergie, celui-ci doit, au préalable et de façon obligatoire, respecter les montants maximums et minimums donnés par l'instance compétente pour prendre cette décision ;

**Considérant** que ladite instance est le bureau syndical, compétent pour attribuer les marchés passés en procédure formalisée, à l'exception de ceux que le Te61 aurait initié en qualité d'entité adjudicatrice ou des marchés globaux et de partenariat ;

**Considérant qu'**après retour des services du syndicat, ayant effectué divers audits et recherches en la matière et s'étant appuyés sur l'expertise de l'assistant à maîtrise d'ouvrage dédié, il est proposé aux élus du bureau un montant maximum par an HTVA de 8 200 000 €, sans montant minimum associé.

## DÉCIDE

Les membres du bureau syndical, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorisent** Monsieur le Président à signer le marché subséquent n°2 du marché 2025-TR-ELEC-02 à la condition que son montant financier estimatif annuel respecte un plafond de 8 200 000 € HTVA, sans montant minimum associé ;
- **Autorisent** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

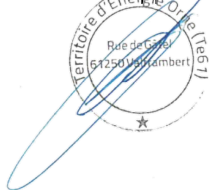
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,  
Charles HAUTON

Nombre de votants : 16  
Votes pour : 16  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Départs : 0

Accusé de réception en préfecture  
061-256102922-20260409-2026-B-08-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026